

Justice pour les Enfants Justice pour Tous

Le défi pour réaliser l'ODD 16+

Répondre aux besoins particuliers des enfants et concrétiser l'ensemble de leurs droits et opportunités, pour atteindre des sociétés pacifiques, justes et inclusives pour tous



Appel à l'action

Ne laisser aucun enfant de côté

Environ 1 personne sur 3 dans le monde est un enfant¹. Alors que les objectifs de développement durable promettent de *ne laisser personne de côté*, il existe, cependant, un décalage profond lorsqu'il s'agit de mesurer, comprendre et réaliser, pour les enfants - ce qui est le plus critique - cette ambition mondiale.

Nous devons tout mettre en œuvre afin que, dans nos efforts collectifs pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, nous *ne laissions aucun enfant de côté*.

Les enfants sont différents des adultes et ont des besoins, des droits et des capacités spécifiques. Répondre différemment aux enfants à la lumière de ces caractéristiques distinctives, les impliquer comme moteur du changement, est essentiel pour la réalisation de ces objectifs mondiaux, pour les personnes de tout âge.

En 2015, les ODD, approuvés par toutes les Nations, ont donné une vision ambitieuse visant à permettre une justice pour tous d'ici à 2030.

Ces objectifs offrent une cohérence globale et une impulsion à la réalisation des droits fondamentaux des enfants, tels qu'ils sont énoncés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) et dans d'autres instruments internationaux clés, et ce afin que les enfants puissent bénéficier pleinement de la justice.

L'ODD 16 vise à "*Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous*".²

Cinq ans plus tard, alors que des progrès significatifs ont été réalisés pour conceptualiser et quantifier les différents aspects de la justice et pour analyser les progrès obtenus, un groupe spécifique est resté largement invisible : les enfants. Par conséquent, à moins qu'une attention particulière ne soit accordée aux enfants, nous, en tant que communauté mondiale, ne parviendrons pas à atteindre l'objectif ambitieux de *ne laisser personne de côté*.

Il s'agit maintenant de lancer un *appel à l'action* pour honorer notre engagement collectif mondial à faire en sorte que tous les enfants

1. Selon UNICEF, UN Population Division statistics, en 2016 30.9% de la population mondiale était âgée de moins de 18 ans, <https://data.unicef.org/resources/state-worlds-children-2017-statistical-tables/>; Selon The World Bank, en 2017, 26% de la population était âgée de moins de 14 ans et 42% âgée de moins de 25 ans.

2. Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg16>

mènent une vie paisible, juste et inclusive, et aient la possibilité de s'épanouir et de réaliser pleinement leur potentiel.

Cet *appel à l'action pour une Justice pour les enfants* offre un nouveau point de départ ayant pour objectif de mettre les enfants au cœur d'un nouveau mouvement mondial pour la justice. Cela implique :

- **Faire progresser une nouvelle compréhension de la justice**, pas seulement pour dépasser les défis auxquels les enfants font face en accédant à la justice, mais aussi pour promouvoir celle-ci en tant que créatrice d'opportunités pour les enfants et moteur du développement du potentiel de l'enfant.
- **Cibler les décideurs clés**, en rassemblant un éventail de dirigeants dont les efforts et les priorités peuvent, en fin de compte, réaliser les droits des enfants. Par ailleurs, l'objectif est d'inclure aussi - et c'est primordial - ceux dont la priorité première ne concerne pas les enfants, mais dont les décisions ont néanmoins un impact crucial et significatif sur la vie des enfants, que ce soit directement ou indirectement. D'où le rôle crucial d'un engagement politique soutenu et ciblé, de l'obtention d'investissements financiers et le développement de compétences, afin de soutenir ces efforts.
- **Tirer parti de la dynamique croissante d'engagements nationaux**. Il existe de fortes synergies de travail, permettant une coopération cohérente avec les plateformes mondiales de l'ODD 16 (*Open Government Partnership; Global Partnership to End Violence against Children; Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies*³) afin de soutenir les engagements pris par les pays pour obtenir de meilleurs résultats pour les enfants, et ce, afin de réaliser leurs droits, satisfaire leurs besoins et créer des opportunités.
- **En accordant la priorité absolue à l'impact des résultats obtenus sur les enfants**, cet *appel à l'action* met l'accent sur les résultats finaux pour les enfants, obtenus grâce à des canaux de mise en œuvre efficaces pour garantir un changement durable, et pour remédier aux faiblesses constatées dans l'accélération des progrès dans la réalisation des droits, des besoins et des opportunités pour les enfants.

3. The Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies. (Groupe de travail sur les voies de la justice pour une société pacifique, juste et inclusive) est un groupe composé d'États membres, d'organisations internationales, de partenariats mondiaux et d'autres partenaires engagés à accélérer la réalisation de l'Agenda 2030 pour la paix, justice et institutions efficaces (ODD16+). Il est constitué par le gouvernement du Brésil, Sierra Leone et Suisse et le Centre pour la Coopération internationale de l'Université de New York.

4. Pour des plus amples informations sur le projet "Justice pour les Enfants", veuillez contacter: iic-enquiries@strath.ac.uk <https://www.strath.ac.uk/humanities/inspiringchildrensfutures/globalopportunitytoensurejusticeforchildren/>

Cet appel à l'action pour une Justice pour les enfants offre un nouveau point de départ ayant pour objectif de mettre les enfants au cœur d'un nouveau mouvement mondial pour la justice.

Veiller à ce que la justice sous toutes ses formes réponde aux droits, aux besoins et aux possibilités des enfants

Les enfants font face à des défis particuliers pour vivre une vie juste et inclusive, en raison de leur âge, leur maturité et de leur statut et parce qu'ils sont dépendants des soins des adultes et des communautés qui les entourent.

Les enfants diffèrent des adultes dans leur développement physique et psychologique, dans leurs besoins affectifs et éducatifs⁵, et dans leurs capacités évolutives. Parce que les enfants ont des besoins différents, ils nécessitent des approches spécialisées pour réaliser leur potentiel, déterminer leur intérêt supérieur et réaliser leurs droits.

Les enfants peuvent être amenés à être en contact avec la justice en tant que victimes, témoins ou accusés d'une infraction, comme partie intéressée, ou parce qu'une intervention est nécessaire pour leurs soins, leur protection, leur santé et leur bien-être. Ils ont besoin de systèmes de justice adaptés aux enfants, prenant en compte la question du genre, qui soient spécialisés, répondent à leurs besoins et garantissent l'accès à la justice lorsque leurs droits sont bafoués. Ceci est d'une importance capitale là où les enfants ne sont pas entendus et pour ceux qui vivent une injustice profonde et durable.

De plus, les enfants bénéficient des systèmes de justice lorsque ceux-ci sont axés non seulement sur le règlement du litige, mais aussi sur la prévention et la protection. Quand les systèmes de justice sont axés sur la prévention, il est possible d'obtenir de meilleurs résultats pour les communautés et la société, tels que des litiges moins nombreux et moins graves, une diminution des risques de violence sous toutes ses formes et une diminution des risques d'abus des droits. La prévention offre une plateforme pour le

développement humain, ayant un impact sur des domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, lesquels jouent un rôle central dans l'obtention de meilleurs résultats pour les enfants.⁶

La justice sous toutes ses formes comprend la justice pénale, civile et administrative, ainsi que la justice économique, sociale et culturelle. Pour assurer cette justice, les enfants ont besoin d'avoir accès à des services universels tels que l'éducation et les soins de santé, ainsi qu'à un système judiciaire adapté à leurs droits et à leurs besoins pour prévenir les préjudices, revendiquer leurs droits, demander réparation ou porter plainte en cas de violation de leurs droits.⁷ Les enfants ont, aussi, le droit d'être habilités à contribuer et à participer aux systèmes judiciaires et à tous les aspects de leur vie.

Cependant, les enfants ne bénéficient pas toujours de la justice à laquelle ils ont droit. Les enfants et leurs besoins spécifiques sont souvent cachés ou rendus invisibles par les adultes qui les entourent, en raison de leur dépendance à l'égard des autres. Ils font souvent face à des défis dans leur accès à la justice. Répondre efficacement à cette inégalité sera le seul moyen de garantir dans l'Agenda 2030 que nous *ne laisserons aucun enfant de côté*.

Avec, selon les estimations, 30,9% de la population mondiale âgée de moins de 18 ans,⁸ les enfants et les jeunes représentent une très large proportion de la population. Notre succès dans la réalisation des objectifs mondiaux - qui concernent *tous les âges* - dépendra donc largement de notre capacité à répondre efficacement et vigoureusement aux besoins et aux droits spécifiques des enfants.

5. Des références importantes sont incorporées dans l'Observation Générale No.14 (2013) du Comité des droits de l'Enfant, sur la prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3, para 1); et le Commentaire General No.10 (2007), sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineur, « Intérêt supérieur de l'enfant » (art. 3).

6. New York University, Center on International Cooperation. Challenge Paper: Justice as Prevention. Background paper for the Task Force on Justice <https://cic.nyu.edu/challenge-paper-task-force-on-justice>

7. Liefaard, T. (2019) Access to justice for children: towards a specific research and implementation agenda. The International Journal of Child Rights 27:2 https://brill.com/view/journals/chil/27/2/article-p195_195.xml

8. Chiffres de 2016 selon UNICEF, UN Population Division statistics, <https://data.unicef.org/resources/state-worlds-children-2017-statistical-tables/>; Selon la Banque Mondiale, en 2017, 26% de la population mondiale était âgée de moins de 14 ans, et 42% âgée de moins de 25 ans.

Répondre à cet appel

L'Appel à l'action offre une chance de s'engager en faveur d'un programme de transformation pour cette génération d'enfants du monde entier ainsi que pour les prochaines.

Cet Appel à l'action met en lumière les *réponses* critiques, collectives et mondiales nécessaires afin de relever les *dix défis* essentiels pour que les droits, les besoins et les opportunités des enfants soient suffisamment pris en compte et ce, dans le but de *ne laisser aucun enfant de côté* dans nos efforts pour atteindre les ODD.

Cet Appel à l'action exhorte les dirigeants politiques internationaux, nationaux et locaux, les décideurs et les prestataires de services publics, ainsi que la société civile, à encourager, mettre en œuvre, soutenir et surveiller les solutions permettant d'offrir une justice pour les enfants.

A travers cet appel, il est demandé de réaliser rapidement des progrès, en mettant l'accent sur la justice pour les enfants, en vue de garantir les droits fondamentaux des enfants tels qu'ils sont énoncés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CDE) et d'autres instruments internationaux clés, *l'Agenda 2030* et les *Objectifs du Développement Durable*, en particulier *l'Objectif 16*, donnant une cohérence et une dynamique mondiale.

Cet Appel à l'action se base sur un document de réflexion relatif à la justice pour les enfants⁹ (juin 2019) et a pour intention de susciter des engagements nationaux durables en faveur de la justice pour les enfants dans le cadre des efforts de mise en œuvre de l'ODD16+.

9. Davidson, J.; Easley, S.; Giraldo, M.; Goudie, A.; Hope, K.; Lyth, A.; Van Keirsbilck, B. (2019): Justice for Children, Justice for All: The Challenge to Achieve SDG16+ A background Challenge Paper. (Justice pour les Enfants, Justice pour Tous: le défi pour réaliser l'ODD 16+. Document de réflexion sur les défis.) CELCIS-Inspiring Children's Futures, University of Strathclyde. UK.

10. Horloge mondiale de la population: 7.7 milliards des personnes (2019), et ce chiffre devrait passer à 8.6 milliards d'ici à 2030: <https://www.worldometers.info/world-population/#table-forecast>.

La justice sous toutes ses formes comprend la justice pénale et civile, ainsi que la justice économique, sociale et culturelle.

Saisir l'instant présent

En 2019, nous célébrons le 30ème anniversaire de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Il n'existe pas de meilleur moment pour adopter une conduite politique visionnaire, non seulement au nom des enfants d'aujourd'hui, mais aussi pour le milliard¹⁰ de personnes qui naîtront entre maintenant et 2030: les enfants qui hériteront d'un monde post-ODD.

En plaçant cette question au cœur de l'agenda en 2019, *cet Appel à l'action* est une invitation à se réunir à nouveau en 2020 pour le 75ème anniversaire des Nations Unies et à démontrer que, en tant que communauté mondiale, nous tenons notre promesse : *personne ne sera laissé pour compte*.

Soutenir *cet Appel à l'action* pour une Justice pour les Enfants signifie faire preuve d'un leadership audacieux et visionnaire afin d'accélérer, dès aujourd'hui, le changement pour les enfants.

Notre succès dans la réalisation des objectifs mondiaux dépendra donc largement de notre capacité à répondre efficacement et vigoureusement aux besoins et aux droits spécifiques des enfants.

Un Appel à l'Action:

Dix défis à relever

L'Appel à l'Action pour la Justice pour les Enfants a identifié dix défis qui nécessitent une attention urgente et des réponses délibérément ciblées aux niveaux international, national et local. Il s'agit de focaliser les efforts sur la prévention, les défis urgents et les fondements nécessaires pour susciter et soutenir le changement.



Promouvoir la justice comme moteur du développement de l'enfant

- 1 Garantir le bien-être et l'inclusion de tous les enfants.
- 2 Promouvoir des systèmes de justice, formels ou informels (pluralisme legal) qui garantissent l'égalité d'accès, la protection et le soutien aux enfants.
- 3 Prévenir les contacts inutiles avec le système judiciaire et la criminalisation des enfants.
- 4 Garantir le droit à une identité légale pour tous les enfants.



Une action accélérée pour répondre aux défis urgents et critiques

- 5 Prévenir toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.
- 6 Protéger les droits des enfants qui ont été recrutés, utilisés ou associés à des groupes armés et criminels, ou accusés d'infractions liés à la sécurité nationale.
- 7 Éliminer la détention arbitraire et illégale et limiter la privation de liberté des enfants à des circonstances exceptionnelles.



Etablir et soutenir les fondements d'un progrès efficace

- 8 Promouvoir et assurer l'autonomisation et la participation des enfants à toutes les décisions qui affectent leur vie.
- 9 Obtenir un engagement politique durable pour accélérer la réalisation d'une justice de qualité pour les enfants.
- 10 Veiller à ce que les interventions soient basées sur des normes internationales et des politiques évaluées.



Promouvoir la justice comme moteur du développement de l'enfant

1 Garantir le bien-être et l'inclusion de tous les enfants.

L'exclusion sociale et la marginalisation des personnes, en particulier des enfants et des jeunes, les privent de leurs droits et compromettent leur bien-être et leur développement, ce qui accroît leur vulnérabilité dans la société. Malgré de nombreuses années d'efforts, des lacunes et des échecs majeurs restent à combler: un grand nombre d'enfants et de jeunes ont des besoins et des droits non satisfaits et vivent des expériences négatives telles que l'abandon, la négligence, l'abus, l'exposition à l'abus de substances et la vie dans des conditions marginales.

Les enfants peuvent être exposés au système judiciaire par la violence familiale, la pauvreté, la violence structurelle et les actions à risques dictées par le besoin de survie. Les enfants issus de communautés pauvres, marginalisées et socialement exclues sont les plus touchés, tout comme les enfants issus de groupes ethniques et minoritaires qui sont surreprésentés dans le système de justice pénale.¹¹

Des politiques progressives, mises en œuvre dans le cadre d'une collaboration interinstitutionnelle structurée, qui renforcent le bien-être de l'unité familiale ainsi que les parents dans leur rôle de protection, et, par conséquent, le bien-être des enfants, devraient être une priorité, en particulier les politiques qui permettent aux familles plus d'autonomie et de durabilité. En outre, bien que la pauvreté reste enracinée, le renforcement des systèmes sociaux et de protection de l'enfance est crucial et peut apporter des avantages positifs pour la famille et les enfants.

Le rôle de l'investissement dans l'éducation, les soins de santé et les

programmes de renforcement de la famille et de la communauté est essentiel pour garantir la justice pour les enfants. Lorsqu'on leur accorde une haute priorité, les avantages à court et à long terme de ces investissements peuvent transformer la vie des enfants. Sur le long terme, investir dans les enfants par la prévention permet de réaliser des économies pour la société et contribue à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, et à lutter contre la discrimination dont les enfants sont victimes. Ces investissements améliorent sensiblement la vie des enfants.

Réponse : Identifier les politiques, les situations, les pratiques et les législations qui conduisent à l'exclusion, à la discrimination et aux comportements anti-sociaux, ainsi que les politiques pouvant réduire et éliminer ces défis.

Mettre en œuvre efficacement des stratégies et des programmes de prévention et d'approche restaurative, dans le cadre de systèmes intégrés qui, ensemble, contribuent à la santé et au bien-être des enfants, luttent contre la pauvreté, l'exclusion et la discrimination des enfants et des familles.

2 Promouvoir des systèmes de justice, formels ou juridiquement mixtes, qui garantissent l'égalité d'accès, de bénéfice, de protection et de soutien aux enfants.

Les systèmes de justice formelle sont différents à travers le monde. Dans certains pays, des systèmes de justice spécialisé ont été mis en place pour les enfants. Dans d'autres pays, ou bien à un âge plus avancé de l'enfance (moins de 18 ans), certains enfants peuvent entrer en contact avec les systèmes pour

adultes rarement adaptés à leurs besoins et droits spécifiques. De nombreux pays se caractérisent par la présence sur leur territoires de pluralisme juridique. Dans ces pays, l'écrasante majorité des enfants entrent en contact avec des mécanismes de justice qui se trouvent en dehors des structures officielles et formelles.

Il faut en savoir plus sur les systèmes de justice informels et leur processus décisionnel afin de comprendre leur rôle et comment ils peuvent compléter les systèmes formels.¹² De leur côté, les systèmes de justice officiels doivent veiller à ce qu'ils répondent aux droits et aux besoins des enfants.

Réponse : Veiller à ce que tous les systèmes, formels, semi-formels et informels, soient adaptés aux enfants, aux questions du genre et conformes aux droits.

Élaborer des stratégies qui rassemblent les communautés du droit de l'enfant, de la protection, de la justice civile et de la justice pénale pour faciliter les approches multidisciplinaires.

Mettre à la disposition de tous les enfants une assistance juridique et une représentation légale adaptée en fonction de l'âge.

3 Prévenir les contacts non-nécessaires avec le système judiciaire et la criminalisation des enfants.

Partout dans le monde, des enfants sont en contact avec le système judiciaire, y compris privés de libertés, pour des infractions qui ne devraient pas être considérées comme telles. Cela comprend notamment les délits liés au statut légal et les allégations d'association à des groupes armés ou à des bandes criminelles. De nombreux enfants sont retenus en détention administrative, préventive, militaire, ou en détention provisoire prolongée, sans les garanties d'une procédure régulière, et en violation de leurs droits consacrés par la CDE et d'autres instruments internationaux.

La majorité des comportements difficiles des jeunes peuvent être résolus et traités sans intervention punitive. Le contact avec le système judiciaire et toute criminalisation et pénalisation des enfants qui s'ensuit crée typiquement plus de problèmes qu'il n'apporte de solutions.¹³ De telles politiques amènent les enfants dans un système judiciaire qui leur porte préjudice et les pousse potentiellement à adopter des comportements plus criminels ou anti-sociaux. Les enfants et jeunes sont plus vulnérables à l'impact psychologique négatif de ces mesures punitives.¹⁴

Les systèmes éducatifs, les systèmes de santé, ainsi que les efforts de renforcement de la famille et de la communauté sont des éléments clés d'un système intégré de justice pour enfants. Les services de protection de l'enfance qui se concentrent sur le bien-être des enfants et de leurs familles ont le potentiel, avec d'autres approches spécialisées, de soutenir les enfants et de contribuer à modifier leur comportement, en aidant les enfants à se construire un rôle dans la société dans l'intérêt de tous.

Réponse : Revoir les systèmes de justice pour enfants afin d'identifier les domaines où les lois, les politiques, les systèmes et les pratiques qui sont discriminatoires ou ne respectent pas les droits des enfants.

Éliminer les pratiques conduisant au contact avec le système de justice lorsque ce n'est pas nécessaire.

Rechercher des alternatives à la détention et promouvoir des mesures non privatives de liberté, y compris la détention provisoire, par le biais de la déjudiciarisation et de la justice restaurative.

Donner la priorité à la réforme des systèmes où les enfants sont jugés par la justice pour adultes.

La majorité des comportements difficiles des jeunes peuvent être résolus et traités sans intervention punitive.

11. Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012) : Prévention de la violence contre les enfants dans le système de justice pour mineurs et mesures destinées à y faire face <https://violenceagainstchildren.un.org/fr/prevention-and-responses-violence-against-children-within-juvenile-justice-system>.

12. Voir the African Child Policy Forum. Spotlighting the Invisible - Justice for children in Africa (2018) <https://app.box.com/s/qchz99m0x9q0iz378a95upnh57nxcu2m>.

13. McAra, L., & McVie, S. (2010). Youth crime and justice: Key messages from the Edinburgh Study of Youth Transitions and Crime. *Criminology & Criminal Justice*, 10(2), 179-209. <https://doi.org/10.1177/1748895809360971>

14. Centre for Human Rights & Humanitarian Law, Protecting Children Against Torture in Detention: Global Solutions for a Global Problem. (Washington DC: Washington College of Law, American University, 2017).

4 Garantir le droit à une identité légale pour tous les enfants.

L'identité légale est fondamentale pour une justice pour les enfants. La déclaration de naissance d'un enfant immédiatement après sa naissance est la première étape pour reconnaître l'existence d'une personne devant la loi. Ceci est une condition préalable pour pouvoir revendiquer et exercer tous les autres droits. L'identité légale donne accès à une nationalité ou du moins est un élément clé pour prévenir l'apatridie. Elle joue un rôle central dans la réalisation de l'inclusion sociale et de l'autonomisation économique, ainsi que dans la réalisation de bon nombre des autres objectifs pour le développement durable. Il s'agit d'une étape essentielle pour faire en sorte que tous les individus soient égaux devant la loi, puissent faire valoir leurs droits et accéder au système judiciaire, ainsi qu'à d'autres services de base tels que la santé et l'éducation. L'identité légale soutient également le déblocage de l'égalité d'accès aux systèmes de protection sociale et aux opportunités économiques, entre autres.

Dans le contexte de la justice, veiller à ce que tous les enfants aient une identité et un statut juridique signifie qu'ils peuvent, au moins légalement, avoir accès à des mécanismes pour faire valoir leurs droits. Sans cela, les enfants se heurtent à de sérieux obstacles dans l'accès à la justice.¹⁵ C'est une violation fondamentale de leurs droits. Les enfants migrants et réfugiés sont particulièrement touchés par les obstacles à l'accès à l'identité juridique¹⁶

Réponse : *Élaborer et mettre en œuvre un plan national visant à renforcer les services d'état civil et à faciliter le processus d'enregistrement des naissances ainsi que permettre l'accès à d'autres éléments relatifs à l'identité légale, afin que tous les enfants soient enregistrés et aient une identité légale sans discrimination.*

Éliminer les obstacles lors de l'enregistrement à l'état civil des enfants migrants et réfugiés ainsi que de leurs familles dans les pays d'accueil et d'origine, par exemple en assurant la coordination entre les services nationaux et consulaires.



5 Prévenir toutes les formes de violence contre les enfants.

Une action accélérée pour répondre aux défis urgents et critiques

6 Protéger les droits des enfants qui ont été recrutés, utilisés ou associés à des groupes armés et criminels, ou accusés d'infractions liés à la sécurité nationale.

La violence, la maltraitance et la négligence à l'égard des enfants ont des implications à long terme, pour chaque enfant mais aussi pour la société en général. La moitié des enfants dans le monde sont victimes de violence chaque année.¹⁷ On estime que jusqu'à 1 milliard d'enfants âgés de 2 à 17 ans ont été victimes de violence ou de négligence physique, sexuelle ou émotionnelle au cours de la dernière année.¹⁸ Deux victimes de l'esclavage moderne sur trois sont des enfants.¹⁹ Cependant, la violence à l'encontre des enfants est largement sous-déclarée et se heurte souvent à une réponse fragmentée ou à l'inaction.²⁰ Lorsqu'ils ne sont pas protégés, les enfants sont extrêmement vulnérables à l'exploitation, aux abus et à la négligence. Mais la violence contre les enfants peut faire l'objet de prévention et peut être évitée.

Réponse : *Établir des mesures législatives et politiques qui garantissent aux enfants, en vertu de la loi, une protection égale contre la violence. Il s'agit notamment d'interdire toutes formes de violence à l'encontre des enfants, y compris les châtiments corporels, et*

de respecter les principes fondamentaux des droits de l'homme dans les procédures pénales et civiles.

Mettre en œuvre des programmes de prévention de la violence, en mettant l'accent sur les enfants, comprenant des interventions précoces et un soutien aux familles ; des interventions communautaires et scolaires ; et la lutte contre les causes des comportements criminels et anti-sociaux. Appliquer les stratégies globales fondées sur des données évaluées intitulées INSPIRE²¹ pour la prévention efficace de la violence contre les enfants et pour apporter une réponse aux enfants qui ont été victimes de violence.

7 Éliminer la détention arbitraire et illégale et limiter la privation de liberté des enfants à des circonstances exceptionnelles.

à leur criminalisation et diabolisation, et mettre l'accent sur leur protection, réadaptation et leur réinsertion conformément à leurs droits selon les standards internationaux..

Mettre en place des approches et des services préventifs visant à diminuer la vulnérabilité de ces enfants aux risques de recrutement et re-recrutement, et apporter une réponse aux facteurs qui rendent ces enfants vulnérables à de telles situations.

6 Protéger les droits des enfants qui ont été recrutés, utilisés ou associés à des groupes armés et criminels, ou accusés d'infractions liés à la sécurité nationale.

Si le recrutement d'enfants par des groupes armés et des bandes criminelles a une longue histoire, l'accroissement de la tendance à accuser des enfants de porter atteinte à la sécurité nationale est un phénomène plus récent qui pose un nouveau défi à l'état de droit.²² Les enfants peuvent être traités en premier lieu comme des victimes tout en restant tenus responsables de leurs actes plutôt que de leurs associations, selon les normes et directives internationales applicables à la justice pour enfants, aux conflits armés et à la réinsertion.²³

Il devrait y avoir des engagements au niveau national pour qu'on traite tous les enfants comme des enfants, quelles que soient leurs associations et leurs actions. Ces engagements devraient notamment consister à éviter de prendre des mesures créant des injustices, ce qui peut rendre les enfants vulnérables au re-recrutement ou à la récidive, ce qui, à son tour, entraîne des coûts élevés pour les États.²⁴

Réponse : *Considérer les enfants dans ces situations comme des enfants, mettre un terme*

La privation de liberté est l'une des violations les plus néfastes des droits fondamentaux des enfants. Dans de nombreux endroits, son utilisation est non seulement préoccupante, mais elle est en augmentation, les enfants étant privés de liberté dans le contexte de migrations, de conflit armé ou du terrorisme.²⁵ Cela se produit très souvent dans des conditions néfastes, où des enfants sont détenus avec des adultes.

Priver un enfant de liberté a un impact sur son bien-être qui se poursuit jusqu'à l'âge adulte. Les conséquences négatives contribuent à une mauvaise santé physique et mentale, au manque d'accès à l'éducation, à un taux élevé de récidive, à l'éclatement de la famille et au chômage. Il en résulte à long terme des coûts plus élevés pour l'État.

Réponse : *Réduire drastiquement le nombre d'enfants privés de liberté: veiller à ce que la détention ne soit utilisée qu'en dernier recours, dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée aussi brève que possible. En situation de migration, ne pas détenir les enfants du fait seulement de leur statut de migrant.*

L'Étude Mondiale sur les Enfants Privés de Liberté²⁶ sera présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2019. Ses conclusions et recommandations seront cruciales dans nos efforts de réaliser la justice pour enfants.

15. CRIN (2016) Droits, Recours et Représentation : Rapport sur l'accès des enfants à la justice dans le monde https://archive.crin.org/sites/default/files/crin_a2l_global_report_fr.pdf

16. Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières <https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>

17. Susan Hillis, James Mercy, Adaugo Amobi, and Howard Kress, "Global Prevalence of Past year Violence Against Children: A Systematic Review and Minimum Estimates," *Pediatrics*. 2016;137(3):e20154079, accessed November 12, 2018, <http://pediatrics.aappublications.org/content/pediatrics/137/3/e20154079.full.pdf>

18. OMS <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>

19. Organisation mondiale du travail, *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé*. (Genève: Organisation internationale du Travail et Walk Free Foundation, 2017)

20. Etude Multi-pays - Drivers of Violence Affecting Children <https://www.unicef-irc.org/research/violence-affecting-children/>

21. OMS https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/inspire/en/

22. Voyez la Résolution 2427 du Conseil de sécurité des Nations Unies, §20, [https://undocs.org/pdf/symbol/fr/S/RES/2427\(2018\)](https://undocs.org/pdf/symbol/fr/S/RES/2427(2018)). Voyez par exemple : Conseil de sécurité de l'ONU - Comité de contre-terrorisme <https://www.un.org/fr/counterterrorism/sc.shtml>

23. Voyez par exemple le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (A/RES/54/263 of 25 May 2000) - <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/opaccr.aspx>; les lignes directrices, Principes et engagements de Paris sur les enfants associés aux groupes armés (2007). <https://www.unicef.org/emerg/files/ParisPrinciples310107English.pdf> (en anglais). Voyez aussi la Note du Secrétaire Général à l'Assemblée Générale des Nations Unies, A/C.S/59/31, Les Normes intégrées de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) https://www.undp.org/content/dam/undp/documents/cpr/documents/ddr/SG_Report_on_DDR_to_GA_s-60-705_March_2006.pdf (en anglais).

24. UNU (United Nations University) Bercés par le conflit: L'implication d'enfants avec des groupes armés dans un conflit contemporain. https://collections.unu.edu/eserv/UNU:6409/Cradled_by_Conflict.pdf (en anglais).

25. Voir l'Étude Globale des Nations Unies - Enfants Privés de Liberté <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/StudyChildrenDeprivedLiberty/Pages/Index.aspx>

26. Étude Globale des Nations Unies - Enfants Privés de Liberté <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/StudyChildrenDeprivedLiberty/Pages/Index.aspx>

La violence contre les enfants peut faire l'objet de prévention et peut être évitée.



Toutes les formes de justice peuvent être plus efficaces si elles sont éclairées par les opinions et les expériences des enfants, et si elles sont construites sur l'idée de participation effective des enfants.

Etablir et soutenir les fondements d'un progrès efficace

8 Promouvoir et assurer l'autonomisation et la participation des enfants à toutes les décisions qui affectent leur vie.

Le droit international stipule que les enfants ont le droit d'être entendus et que leurs opinions doivent être « dûment prises en considération en fonction de leur âge et de leur maturité » (article 12 de la CDE). Les enfants en contact avec la justice doivent être entendus, et leurs opinions doivent être prises en compte, conformément à la CDE et aux autres traités et directives internationaux. Toutefois, cet engagement n'est pas toujours intégré dans les systèmes de justice. Par exemple, à toutes les étapes, depuis le contact avec la police jusqu'à la mise en œuvre des mesures, y compris dans les institutions et les centres de détention, les opinions et les expériences des enfants continuent d'être mal entendues à travers le monde. De même, dans le processus décisionnel en matière de justice civile, pour les enfants à risque ou ceux ne pouvant plus vivre avec leur(s) parent(s), le professionnel qui détermine la nécessité d'une mesure de protection de l'enfant et de prise en charge, si appropriée, doit veiller à ce que les opinions de l'enfant soient recherchées, entendues et réellement prises en compte.²⁷ C'est pourtant aujourd'hui encore loin d'être la norme.²⁸

Les enfants en contact avec les systèmes judiciaires n'ont souvent pas accès aux conseils juridiques, à la représentation et à la défense de leurs droits. Plus d'un quart des tribunaux ne permettent pas aux enfants de témoigner en raison de leur âge ou parce que les témoignages

des enfants ne sont pas dûment pris en compte dans les procédures judiciaires²⁹, ce qui est pourtant une exigence légale fondamentale.

Toutes les formes de justice peuvent mieux respecter les droits des enfants et être plus efficaces si elles sont éclairées par les opinions et les expériences des enfants et si elles sont construites sur l'idée de participation effective des enfants.

Réponses : Examiner les systèmes de justice formels, semi-formels et informels pour évaluer comment les enfants deviennent autonomes et capables de participer de manière significative, et ce conformément aux engagements internationaux.

Mettre à la disposition de tous les enfants une assistance et une représentation juridiques spécialisées et adaptées à l'âge, spécialement formées pour communiquer avec les enfants. Les enfants devraient jouer un rôle actif et significatif dans la réforme de la justice, et en particulier les enfants ayant été en contact avec les mécanismes de prévention et les systèmes de justice.

9 Obtenir un engagement politique durable pour accélérer la réalisation d'une justice de qualité pour les enfants.

Chaque gouvernement à niveau national et local a besoin d'un engagement politique soutenu et de haut niveau, pour mettre en œuvre la justice pour enfants. Cela doit être étayé par une hiérarchisation rigoureuse des ressources financières et humaines nécessaires pour relever les défis actuels, ainsi que par des approches efficaces de la mise en œuvre.

27. Voir les "Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants" des Nations Unies <https://www.unicef.org/protection/files/100426-UNGuidelines-French.pdf> et l'application du principe de nécessité et du principe du caractère approprié dans "En marche vers la mise en œuvre des «Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants»" <https://www.alternativecareguidelines.org/Portals/46/Moving-forward/En-marche-vers-la-mise-des-lignes-directrices-relatives-a-la-protection-V2.pdf>
28. EU (2018). Towards the Right Care for Children: Orientations for reforming alternative care systems Africa, Asia, Latin America. <https://www.celcis.org/knowledge-bank/search-bank/towards-right-care-children/>
29. CRIN (2016) Droits, Recours et Représentation : Rapport sur l'accès des enfants à la justice dans le monde https://archive.crin.org/sites/default/files/crin_a21_global_report_fr.pdf

Sans ces conditions préalables, les progrès relatifs à la justice pour enfants sont entravés et retardés.

Il est essentiel de souligner l'importance des retours potentiels sur l'investissement pour garantir la justice pour les enfants, et ce, afin de susciter un soutien politique au sein des États en faveur de la vision globale de réforme et de changement. Ces retours sur investissement bénéficient à la fois directement aux enfants, qui tirent profit de la réalisation de leur plein potentiel dans une société juste, et par suite logique à l'ensemble de la communauté et de la nation. De fait, ces retours positifs sont générés par la plus grande contribution des enfants à la société et par les économies qui résultent de l'impact positif d'une plus grande justice pour les enfants, et de la réduction des services fournis pour gérer l'impact des injustices.

Réponse : Veiller à ce que les principaux décideurs gouvernementaux, principalement les ministres de la justice, des finances, de l'éducation, de l'intérieur ainsi que le ministère de l'enfance ou leurs homologues, apportent leur soutien et fassent preuve de leadership pour mettre en œuvre la justice pour enfants.

Veiller à ce qu'il y ait une prise de conscience et une compréhension des avantages et des économies considérables à réaliser en investissant dans plus de justice pour enfants, au bénéfice de l'ensemble de la société, et de l'enfant en particulier.

Accorder une priorité élevée à la budgétisation de la prévention afin de réduire les coûts futures, et de réaliser des avancées sociales, économiques et environnementales importantes.

Chaque gouvernement à niveau national et local a besoin d'un engagement politique soutenu et de haut niveau, pour mettre en œuvre la justice pour enfants.

10 Veiller à ce que les interventions soient fondées sur des normes internationales et des politiques fondées sur des données évaluées.

L'engagement de l'Agenda 2030 qui promet de ne laisser personne de côté exige que les enfants soient spécifiquement inclus et identifiés dans la manière dont les données quantitatives et qualitatives sont recueillies et utilisées pour améliorer la justice pour tous, y compris pour les enfants. Les ODD sont particulièrement pertinents pour les personnes se trouvant en marge de la société, ce qui est majoritairement le cas pour les enfants, puisqu'ils sont pratiquement invisibles par rapport au fonctionnement des systèmes judiciaires.

Les enfants et les jeunes comptent beaucoup sur les systèmes judiciaires pour protéger et promouvoir leurs droits. Toutefois, les enquêtes sur les besoins légaux et les enquêtes de victimisation ne sont pas conçues pour saisir leurs besoins en matière de justice.³⁰ L'écart en matière de justice doit être mesuré de manière à ce que l'accent soit systématiquement mis sur les enfants et à ce que les systèmes et services judiciaires respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Réponse : Collecter, analyser et utiliser méthodiquement et stratégiquement les données pour accélérer l'identification de politiques efficaces ainsi que de changements novateurs qui feront une différence positive pour les enfants. Cela devrait inclure les données générées par et avec les enfants.

Promouvoir et partager des stratégies et des indicateurs pour mesurer le succès et les résultats relatifs à la justice pour enfants.

Développer de nouvelles connaissances par la recherche d'approches efficaces de prévention et de réponses aux enfants en conflit avec la loi ou en contact avec le système judiciaire.

30. Le rapport de The Taskforce on Justice, "Justice for All" (Justice pour Tous), explique l'écart en matière de justice en détail. See <https://docs.wixstatic.com/ugd/6c192f1e29f70bfed4f0580d6943332e377d0.pdf>

Le plan de mise en œuvre de l'appel : Créer un environnement propice à la Justice pour les Enfants

Le succès de cet *Appel à l'Action* repose sur l'obtention d'engagements nationaux et la mise en œuvre de changements locaux pour réaliser la justice pour enfant dans le monde entier. Ces changements dépendront des décisions et des actions prises par les pays, les communautés, les familles et les individus.

Cet *Appel à l'Action* nous met tous au défi de repenser nos efforts et nécessite un large éventail d'acteurs afin de prendre des décisions et d'agir de manière à rendre plus efficace la justice pour les enfants.

Grâce à des partenariats et à la cohérence de nos nombreux efforts, nous devons galvaniser les dirigeants et les autres acteurs à l'échelle mondiale - y compris les donateurs internationaux, les organisations multilatérales et non gouvernementales et les gouvernements nationaux - et ce, afin de mettre en œuvre des solutions concrétisant la *Justice pour les Enfants* de la manière suivante:

Inspirer les autres à adopter la Vision:

- Avec les *Pathfinders for Peace, Just and Inclusive Societies*, intégrer la vision de *Justice pour les Enfants* dans l'idée d'une justice globale, telle que définie dans l'Agenda 2030.
- Utiliser les plateformes mondiales en alignant la *justice pour les enfants* sur les plateformes existantes qui font progresser l'Agenda 2030 et les ODD des Nations Unies, notamment la *Task Force on Justice*, le *Global Partnership*

to *End Violence against Children* et le *Open Government Partnership*, et travailler en partenariat avec eux afin d'atteindre cet objectif.

- Saisir les opportunités mondiales, régionales et nationales afin de faire avancer la vision, la stratégie et les priorités en vue d'assurer la *justice pour les enfants*.

Stimuler le courage et le leadership:

- Créer un *groupe de haut niveau de mise en œuvre composé d'ambassadeurs mondiaux et de défenseurs de la justice pour les enfants* afin de susciter l'engagement et l'action aux niveaux mondial et national et de sensibiliser le public plus largement - en particulier l'ensemble des institutions et des acteurs qui ne sont habituellement pas directement associés. Ces derniers sont essentiels pour donner une impulsion durable à la réalisation de ces résultats.
- Soutenir les réseaux d'enfants qui travaillent aux côtés du *Groupe de mise en œuvre de haut niveau* en tant qu'agents de changement pour informer le *Groupe* et le projet dans son ensemble.

Créer un groupe de haut niveau de mise en œuvre, composé d'ambassadeurs mondiaux et de défenseurs de la justice pour les enfants, afin de susciter l'engagement et l'action à niveau mondial et national et de sensibiliser le public plus largement.

Favoriser un véritable changement pour les enfants:

- Faciliter les conversations avec les principales organisations mondiales et régionales sur l'importance de la Justice pour les Enfants et déterminer leur rôle dans la mise en œuvre.
- Organiser une série de tables rondes régionales et locales pour diffuser l'*Appel à l'Action* auprès des principaux décideurs et parties prenantes dans ces régions.
- Explorer comment soutenir les dirigeants nationaux dans la mise en œuvre de la vision de la Justice pour les Enfants dans leurs communautés nationales et dans la mise en œuvre de programmes de qualité. Travailler avec et par l'intermédiaire d'autres acteurs, obtenir l'engagement des parties prenantes nationales et locales pour mettre en œuvre et suivre les solutions qui permettent de réaliser la Justice pour les enfants.

Apprendre ensemble pour aller mieux:

- Entreprendre collectivement des activités qui génèrent de nouvelles connaissances, inspirent la volonté politique et mettent davantage l'accent sur chacun des Dix défis et leurs réponses.
- Etablir des partenariats pour élaborer un cadre clair permettant de mesurer les progrès au fil du temps, fondés sur des objectifs et des actions concrets et quantifiés, assorti d'indicateurs et de données utilisables.
- Identifier et résoudre les obstacles et les entraves aux progrès dans le monde réel, et agir pour réduire leur impact sur le progrès en faveur de *Justice pour les Enfants*.
- Explorer avec les principaux gouvernements nationaux déjà engagés dans la mise en œuvre de la vision de la Justice pour les enfants, leurs rôles potentiels en tant qu'exemples mondiaux.
- Identifier des exemples de pratiques réussies dans des contextes nationaux et locaux et soutenir leur mise en œuvre adaptée de manière appropriée.

Explorer comment soutenir les dirigeants nationaux dans la mise en œuvre de la vision de la *Justice pour les Enfants* dans leurs communautés nationales et dans la mise en œuvre de programmes de qualité.

Auteurs:

Professeure Jennifer Davidson,

Directrice de projet, Directrice Executive de CELCIS et Inspiring Children's Futures

Dr Susan Elsley, Consultante Indépendante des Droits de l'Enfant

Miriana Girdali, Associée Internationale, CELCIS

Professeure Andrew Goudie, Conseiller au Projet Justice pour Enfants, University of Strathclyde

Kristen Hope, Coordinatrice Recherche et Plaidoyer, Programme Accès à la Justice, Terre des hommes

Annette Lyth, Chef de Bureau,

Bureau de Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants

Benoit Van Keirsbilck, Directeur, Defense des Enfants International, Belgique

Citation:

Davidson, J.; Elsley, S.; Girdali, M.; Goudie, A.; Hope, K.; Lyth, A.; Van Keirsbilck, B. (June 2019):

Justice for Children, Justice for All: The Challenge to Achieve SDG16+ Call to Action.

Glasgow: CELCIS - Inspiring Children's Futures, University of Strathclyde.

Remerciements:

Les auteurs sont très reconnaissants aux participants du Groupe de Travail Technique qui ont assisté à la réunion internationale d'experts à Venise, Italie (14-15 mars 2019) ; à ceux qui ont généreusement donné de leur temps pour diriger l'équipe vers les idées et les références clés ; et à ceux qui ont commenté les projets du document de réflexion. Merci également à ceux dont les réflexions, le soutien et les autres efforts ont été essentiels à la réalisation de ce projet, y compris les traducteurs de ce projet et l'excellente équipe du Secrétariat de Justice pour les Enfants : Miriana Girdali et Maria Flores-McGinty, CELCIS ; Charlotte Morris, Centre pour la jeunesse et la justice pénale ; et Myriam Wischniewski, Défense des enfants internationale, Genève. Pour la liste complète, voir le document « Challenge Paper » complet.

Traduction en français: Jenni Cadola et Cédric Foussard.

Révision et correction: Miriana Girdali et Benoit Van Keirsbilck.

www.InspiringChildrensFutures.org

<https://justice.childhub.org/en/sdg16j4c>

Clause de non-responsabilité:

Cet appel à l'Action a été lancé à la demande des Pathfinders for a Peaceful, Just and Inclusive Society et du Task Force on Justice. Le contenu ne reflète pas nécessairement les politiques ou les opinions de ces organisations ou de l'Université de Strathclyde. Toute partie du présent appel à l'action peut être reproduite librement avec la mention appropriée. L'autorisation de traduire tout ou partie du présent Appel à l'Action doit être obtenue auprès de CELCIS.

© CELCIS - Inspiring Children's Futures at the University of Strathclyde.

Septembre 2019

Principaux promoteurs



Pour offrir l'appui de votre organisation merci de contacter: iicf-enquiries@strath.ac.uk